

Élection du CNOM : Le bon

Compte Test - 2014-06-23 06:15:00 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis que la loi n° 08-12 relative à l'ordre national des médecins a été promulguée par le dahir n° 1-13-16 du 13 mars 2013, tous les membres du bureau du conseil de l'ordre, y compris le président, seront élus au scrutin uninominal, direct et secret. À l'instar des conseils de l'Ordre d'autres professions réglementées, le président qui était nommé par Dahir, sera désormais élu par ses pairs. Le nouveau bureau qui sera à la tête du conseil de l'ordre mettra ainsi fin au mandat de l'actuel bureau qui a duré 18 ans.

Le vote s'effectue personnellement par l'électeur, le jour du scrutin, au bureau de vote qui lui a été désigné en raison de sa domiciliation professionnelle. L'électeur est de ce fait tenu, de se rendre lui même, au bureau de vote le dimanche 22 juin entre 8 heures et 18 heures pour élire les membres qui siégeront aux 16 conseils régionaux ainsi que les 24 membres du conseil de l'ordre national. Ce dernier, qui siègera à Rabat, sera formé de 12 médecins exerçant dans le secteur privé, 9 médecins exerçant dans le secteur public et 3 médecins élus parmi les médecins enseignants-chercheurs exerçant dans les différents CHU du royaume.

Ces élections qui se sont malheureusement trop faites attendre, vont probablement permettre aux médecins d'avoir un conseil de l'Ordre plus à même de relever les nombreux défis qui les attendent, dont le plus important est leur implication dans la mise en place d'une politique sanitaire nationale efficiente et équitable.

Le conseil élu n'aura pas le temps de savourer sa victoire, car il devra, très vite, prendre position sur des dossiers cruciaux et qui auront, a n'en point douter, une incidence sur la qualité de l'exercice de la médecine au Maroc, c'est le cas notamment du projet d'ouverture du capital des cliniques aux investisseurs non médecins, et de l'octroi d'autorisations à des Facultés non étatiques d'enseigner la médecine.

La régulation de la profession et la mise en place de garde-fous lui permettant d'éviter certains dérapages et garder ses lettres de noblesses devraient également figurer parmi les priorités des bureaux qui seront issus de ces élections.

Quelques soient les membres qui seront élus parmi la centaine de candidats, on ne peut que saluer leur courage et les féliciter. D'autant plus que de nombreux candidats à ces élections sont connus pour leurs compétences, leur engagement et leur abnégation. Enfin, on ose espérer que d'autres considérations ne viennent « parasiter » l'apport de ces éléments pour que cette noble profession continue à placer l'intérêt du patient au dessus de toutes les autres considérations.